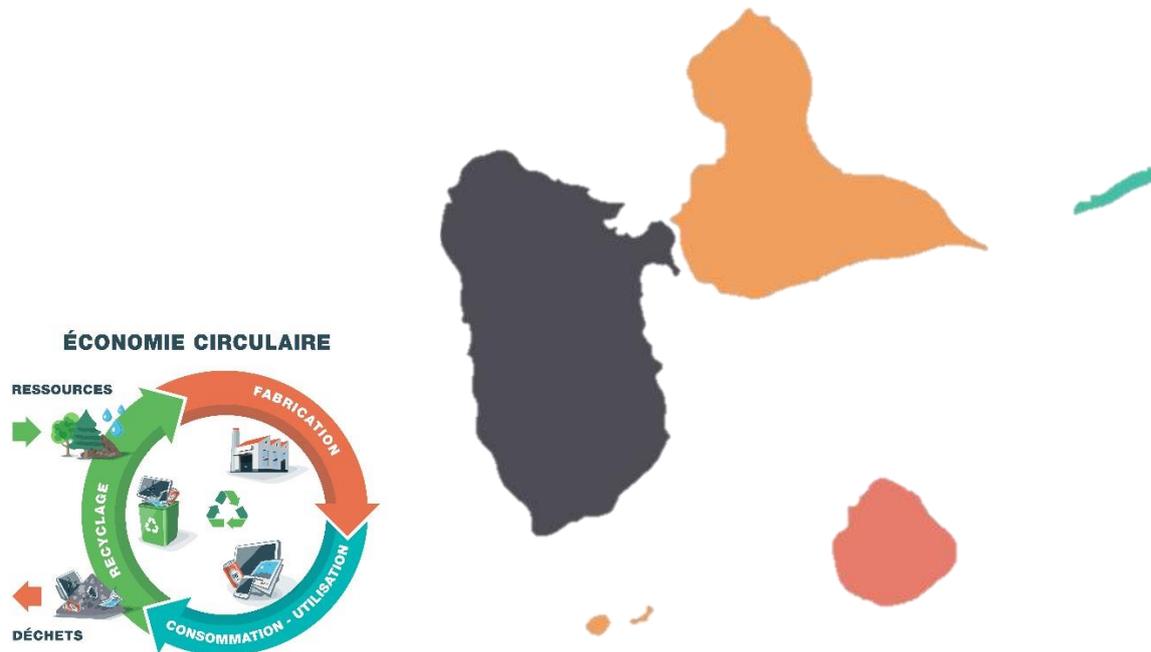


Étude de cas : démarche d'économie circulaire en milieu insulaire



Introduction

Pour cette étude de cas, il vous est demandé de répondre aux questions posées comme le ferait un ingénieur dans un bureau de conseil.

Ici, vous êtes sollicités par un représentant des pouvoirs publics d'un territoire insulaire (la Guadeloupe), pour réaliser un état des lieux des flux de matière sur le territoire, et formuler des recommandations quant aux actions à développer pour y développer une économie circulaire. Ce document présente le contexte, les objectifs de la mission, et les moyens à mettre en œuvre pour répondre à ces objectifs

Contexte et objectifs

La Guadeloupe, comme de nombreux territoires insulaires, importe en très grande partie ses biens de consommation et valorise finalement peu les potentiels de matières, biens et énergies disponibles localement.

En particulier, en Guadeloupe, la part des déchets valorisés reste encore faible : 62 % des déchets produits sur le territoire sont traités en installation de stockage de déchets non dangereux. Par ailleurs, une grande partie des déchets valorisés le sont hors du département (source : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, 2020).

Dans ce contexte, la recherche de débouchés et la structuration de filières locales constituent un objectif majeur.

Cette étude vise à répondre à trois objectifs :

1 – Dresser un état des lieux de l'économie circulaire en Guadeloupe : chiffres clefs, points forts et

points faibles, axes d'amélioration

2 – Identifier et prioriser les leviers d'actions pour y développer une économie circulaire

3 – Formuler des recommandations sur les actions à mener sur un ou deux sujets prioritaires sélectionnés

Déroulement de la mission

La mission se déroule en trois phases, correspondant aux trois objectifs cités plus haut

1. État des lieux

L'état des lieux vise à obtenir une vision des flux de matière en Guadeloupe :

- Quelles sont les quantités de matières nécessaires au fonctionnement de l'économie du territoire ? Quelles sont les quantités, les types de déchets générés sur le territoire, ainsi que leurs origines (ménages, entreprises, etc.) ?
- Quelles sont aujourd'hui les modes de traitement de ces déchets, et notamment la part orientée vers une valorisation matière ou énergétique ? Quelles sont les tendances d'évolution ces dernières années ?
- Comment les performances du territoire se comparent-elles, notamment aux performances moyennes de la métropole ? Quelles sont les raisons des éventuels écarts ?
- Quelles sont les politiques déjà mises en place pour développer l'économie circulaire en Guadeloupe ? Quelles sont les pistes d'amélioration déjà identifiées ?

Pour réaliser cet état des lieux, des sources d'information publiques seront mobilisées, et notamment :

- La Région Guadeloupe et notamment le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (<https://www.regionguadeloupe.fr/actualites-et-agendas/toute-lactualite-du-conseil/detail/actualites/la-region-guadeloupe-a-adopte-son-plan-regional-de-prevention-et-de-gestion-des-dechets/#>)
- L'ADEME Guadeloupe (<https://guadeloupe.ademe.fr/expertises/dechets-et-economie-circulaire>)
- La DEAL Guadeloupe (<https://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/economie-circulaire-r1138.html>)

Toute autre source pertinente identifiée et permettant une actualisation ou une mise en perspective des données de l'état des lieux (sites internet, articles, etc.).

Cet état des lieux devra permettre de mettre en avant les principales contraintes et opportunités du territoire pour le développement de l'économie circulaire, par exemple à travers l'élaboration d'une matrice AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Contraintes), ou tout autre cadre de restitution jugé pertinent.

2. Identification des principaux leviers d'amélioration

Cette deuxième étape vise à lister les principaux leviers d'amélioration de la situation. Chaque levier devra ici être présenté de façon succincte, dans une grille de priorisation selon des critères à proposer, tenant compte notamment :

- De l'impact potentiel du levier (réduction des quantités de déchets, réduction des impacts environnementaux, etc.)

- Des potentielles difficultés de mise en œuvre (coûts, délais prévisibles, etc.)

Ce travail devra aboutir à la sélection d'une ou deux thématiques précises. Ainsi, les recommandations seront développées pour un ou deux secteurs économiques (ex. le BTP, les boissons, etc.) et sur une ou deux composantes de l'économie circulaire (ex. le réemploi, le recyclage, etc.).

3. Élaboration de recommandations

Sur la base des résultats de l'état des lieux, et de la sélection des thématiques d'action prioritaires, des recommandations sur les actions pour développer l'économie circulaire en Guadeloupe.

Il s'agira tout particulièrement de mettre en avant les actions qui peuvent être menées par les pouvoirs publics, dans le cadre de leurs compétences, pour contribuer à une gestion durable des déchets sur le territoire. Elles peuvent être de plusieurs types :

- Amélioration de la qualité des données disponibles (si, lors de l'état des lieux, des difficultés ont été rencontrées pour aboutir à une vision claire et exhaustive)
- Développement d'infrastructure collective
- Soutien à des actions spécifiques
- Etc.

Ces recommandations peuvent s'inspirer d'exemples existants sur d'autres territoires, d'initiatives intéressantes à passer à l'échelle, ou encore

Présentation des résultats

La mission fera l'objet d'un rapport en trois parties, reprenant :

- Les principaux résultats d'analyse de l'état des lieux
- Une présentation succincte des principaux leviers d'actions identifiés, et une sélection argumentée d'une ou deux thématiques à développer dans les recommandations
- La liste de recommandations sur la ou les thématiques choisies

Contact du responsable de l'étude de cas

Mathieu Hestin : mathieu.hestin@lilo.org